Maîtriser la convention CRAC

Comprendre et appliquer la Convention de Règlement de l'Assurance Construction

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

Situer la convention CRAC dans le paysage juridique de l'assurance construction et en maîtriser les fondements

Délimiter précisément son champ d'application et identifier les obligations de chaque acteur

Piloter un dossier sinistre de bout en bout, de la déclaration jusqu'au recours

Appréhender le rôle et les attributions de l'expert unique dans le cadre de sa mission CRAC

Analyser les mécanismes de subrogation entre assureurs et leurs incidences pratiques

Savoir contester un recours et identifier les exceptions de garantie opposables

POINTS FORTS

Mise en pratique sur des cas réels apportés par les participants

Programme adaptable à votre secteur et à vos outils en intra

Démarche pédagogique, documentation remise et évaluation

Recueil des besoins du participant, en amont de la formation

Préparation et diffusion de supports pédagogiques

Apports théoriques illustrés par des cas concrets

Cas pratiques et mises en situation ciblées

Personnalisation de la formation à travers de nombreux échanges

Évaluation des acquis en fin de formation, par quiz ou mise en situation pratique

Évaluation de la satisfaction et de l'engagement

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC CONCERNÉ

Gestionnaires de sinistres, juristes et avocats, assureurs et courtiers, tout professionnel du secteur de l'assurance construction

PRÉREQUIS

Aucun

DURÉE

1 journée ou 2 demi-journées (matin 3h30 / après-midi 3h30) soit 7 h au total

MODALITÉS DE DISPENSE

Formation inter-entreprises, intra-entreprise, sur mesure ou individuelle.
Pour chacun de ces formats : en présentiel ou à distance en classe virtuelle.

TARIFICATION

Formation INTER 850 € HT par personne (TVA non applicable, art. 261-4-4° du CGI)
Minimum 4 personnes - Maximum 12 personnes
Formation Intra - Sur mesure - Individuelle : demander un devis pour personnaliser le programme de cette formation pour qu'elle réponde aux spécificités de votre entreprise.
Prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise, selon ses critères.

DATES - LIEUX - DÉLAI D'ACCÈS

Date et lieu à déterminer en fonction des possibilités et disponibilités respectives.
Formation organisée sous 2 à 4 semaines à compter de la validation de la formation, selon les disponibilités respectives.

FORMATEUR

Expert ROLEV IMPACT

SANCTION DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de fin de formation

RECOMMANDATIONS

TV – Écran permettant une diffusion
Connexion internet à haut débit

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour vous permettre d'accéder et de suivre nos formations dans les meilleures conditions nous vous invitons à nous contacter afin de déterminer la solution la mieux adaptée à votre besoin. La référente handicap pourra, si nécessaire, proposer l'appui de réseaux d'accompagnement spécialisés (Agefiph, FIPHFP, Cap Emploi, MDPH...) afin d'identifier les aménagements les plus adaptés.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

contact@rolevimpact.com
06 15 38 72 52
www.rolevimpact.com

Programme

1 **La convention CRAC : cadre et champ d'application**

Genèse de la CRAC : contexte, objectifs et articulation avec la loi Spinetta

Champ d'application : ouvrages, sinistres et assureurs concernés

Les acteurs et leurs rôles : assureur DO, assureur RCD, bénéficiaire

Le mécanisme de subrogation entre assureurs : fondement et portée pratique

2 **Les étapes de la gestion du sinistre CRAC : de la déclaration au recours**

La déclaration de sinistre, point de départ des délais

Mentions obligatoires et pièces requises ; conséquences du non-respect des délais

Cas pratique : examen d'une déclaration : « constituée ou non constituée »

L'expert unique : statut, mission et contradictoire

Désignation, indépendance et périmètre d'intervention ; la plateforme e-CRAC

Respect du contradictoire dès la convocation ; livrables de l'expertise

Focus : gérer un désaccord avec l'expert unique

Chiffrage, responsabilités, indemnisation et recours

Chiffrage des réparations ; attribution des responsabilités : mécanisme des cas de barème

Indemnisation du bénéficiaire ; assiette du recours : facteurs majorant ou minorant

Contester le recours de l'assureur DO : exceptions de garantie opposables

3 **L'avenant n°1 et évolutions de la convention**

Contexte et apports de l'avenant n°1 à la convention CRAC

Modifications du processus de gestion et nouvelles obligations des parties

Impact opérationnel pour les gestionnaires de sinistres et les assureurs

Nature de l'action Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L. 6313-1 du Code du travail

Suivi de l'action Feuilles d'émargement, ou relevé de connexion en classe virtuelle. **Appréciation des résultats** Évaluation des acquis en fin de formation.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.